

THEATRE ROYAL DE LUXE
Association
Siège social : 1 quai du cordon bleu
44100 NANTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2024

THEATRE ROYAL DE LUXE
Association
Siège social : 1 quai du cordon bleu
44100 NANTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2024

A l'Assemblée Générale de l'association THEATRE ROYAL DE LUXE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association THEATRE ROYAL DE LUXE, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative, liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Faits significatifs de l'exercice » (paragraphe sur la formation du résultat observé) de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées, s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes

ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations le concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à NANTES, le 22/09/2025

FITECO,
Commissaire aux Comptes



Hugues DISSE
Associé

THEATRE ROYAL DE LUXE
Association
Siège social : 1 quai du cordon bleu
44100 NANTES

COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2024

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	12 018	7 992	4 025	1 488
	Autres immobilisations incorporelles (1)	1 076 986	215 397	861 589	969 287
	Immobilisations incorporelles en cours	351 342		351 342	
	Avances et acomptes				
	IMMobilisations corporelles				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	131 641	128 603	3 038	4 999
	Autres immobilisations corporelles	292 712	286 446	6 266	9 809
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMobilisations financières (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (I)	1 864 699	638 439	1 226 260	985 583
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
ACTIF CIRCULANT	Avances et Acomptes versés sur commandes				1 781
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations	17 979		17 979	125 208
	Autres créances				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	184 857		184 857	846 418
	Charges constatées d'avance				2 692
	TOTAL (II)	202 837		202 837	976 100
	Frais d'émission d'emprunt à étailler (III)				
COMPTES DE REGULARISATION	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				58
	TOTAL ACTIF (I à V)	2 067 535	638 439	1 429 096	1 961 741
(1) dont droit au bail (2) dont à moins d'un an (3) dont à plus d'un an					

Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
	FONDS PROPRES		
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	300 000	300 000
	Réserves pour projet de l'entité	269 860	(110 578)
	Autres	(312 706)	380 438
	Report à nouveau	257 154	569 860
	Excédent ou déficit de l'exercice	861 589	969 287
	Total des fonds propres (situation nette)	861 589	969 287
	Fonds propres consomptibles	861 589	969 287
	Subventions d'investissement	861 589	969 287
	Provisions réglementées	861 589	969 287
	Total des autres fonds propres	1 118 743	1 539 147
	Fonds reportés et dédiés		
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
	Provisions		
	Provisions pour risques	150 000	196 683
	Provisions pour charges	150 000	196 683
	Total des provisions	150 000	196 683
	DETTES (1)		
	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 054	27 246
	Dettes des legs ou donations	50 289	198 665
	Dettes fiscales et sociales	87 010	
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	160 354	225 911
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes	1 429 096	1 961 741
	Ecart de conversion passif		
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(312 705,83)	380 437,72
	(1) Dont à moins d'un an	160 354	225 911
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2024	31/12/2023
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	120	4
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	1 512	824 761
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	195 886	838 929
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	52 024	19 944
Utilisations des fonds dédiés		349 792	
Autres produits	352 438	1 077 006	
	Total des produits d'exploitation	601 981	3 110 436
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	150 099	885 289
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	9 659	27 103
	Salaires et traitements	552 387	1 041 662
	Charges sociales	204 344	513 060
	Dotation aux amortissements et dépréciations	114 324	115 778
	Dotation aux provisions		150 000
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges	463	118 293	
	Total des charges d'exploitation	1 031 276	2 851 185
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(429 296)	259 252

Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable

Page : 4

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2024	31/12/2023
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(429 296)	259 252
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	11 273	15 911
	Total des produits financiers	11 273	15 911
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	11 273	15 911
	RESULTAT COURANT avant impôts	(418 022)	275 162
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	110 107 699	258 107 699
	Total des produits exceptionnels	107 809	107 957
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 492	2 681
	Total des charges exceptionnelles	2 492	2 681
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	105 317	105 276
	Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices		
	TOTAL DES PRODUITS	721 063	3 234 303
	TOTAL DES CHARGES	1 033 768	2 853 866
	EXCEDENT ou DEFICIT	(312 706)	380 438
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Dons en nature Prestations en nature Bénévolat	251 885	251 885
	TOTAL	251 885	251 885
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole	251 885	251 885
	TOTAL	251 885	251 885
<i>Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable</i>			

ANNEXE

Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable

Page : 6

Règles et Méthodes Comptables

(Code de commerce - articles 9 et 11 - Décret n°83-1020 du 29 novembre 1983 - article 7.21.24 début, 24-1^e, 24-2^e et 23-3^e - règlement ANC 2018-06).

« Par souci de simplification, les informations obligatoires mais non applicables au présent dossier et celles jugées non significatives ne sont pas présentées »

L'exercice social clos le **31/12/2024** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent clos le **31/12/2023** avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **1 429 096 €**.

Le résultat net comptable est de **-312 706 €**.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

Par dérogation aux principes comptables de présentation, les charges et produits sur exercices antérieurs sont présentés avec les charges et produits exceptionnels. Ainsi, ils ne perturbent pas les charges et produits d'exploitation.

Présentation de l'association

Objet social :

Royal de luxe est une compagnie de théâtre de rue française. Son propos est de faire irruption dans l'espace public, notamment par le détournement d'objets et le recours au gigantisme.

Champ d'action :

- International

Moyens mis en oeuvre :

- L'association est subventionnée par Nantes métropole, par le ministère de la culture, par la ville de Nantes, par la ville de St-Herblain.

- La vente de spectacle est également l'une des ressources..

Référentiel comptable applicable et Principes généraux

Référentiel comptable applicable

Le référentiel comptable applicable à l'association est le suivant :

Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable

Règles et Méthodes Comptables

- Plan Comptable Général ;

- Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par le règlement ANC n°2014-03 homologué par l'arrêté du 8 septembre 2014 (J.O du 15.10.2014) ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatif aux annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, homologué par arrêté du 26 décembre 2018 (JO du 30 décembre 2018).

Principes généraux

Les informations obligatoires mais non applicables ainsi que celles dont l'importance n'est pas significative ne sont pas présentées (PCG art. 831-1 s.)

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation (cf note dédiée ci-dessous) ;
- Permanence des méthodes comptable d'un exercice sur l'autre ;
- Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles et méthodes générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Etablissement des états financiers en conformité avec le règlement ANC 2018-06 du 26 décembre 2018.

Faits significatifs de l'exercice et évènements postérieurs

Au titre des faits marquants relatifs à l'exercice 2024, nous pouvons indiquer différents éléments ayant concouru à la formation du résultat observé :

- Importants mouvements de personnel ayant engendré des coûts enregistrés en charges d'exploitation
- Importante baisse des financements publics (notamment Etat) dont bénéficiait l'Association, cette baisse n'ayant pas pu être compensée.

Nous portons également à la connaissance du lecteur des comptes annuels l'activation d'une création de spectacle de la Compagnie, nommée "Apesanteur", laquelle se traduit par :

- Un actif d'immobilisation incorporelle en cours à hauteur de 351 k€
- Une production immobilisée (compte 722000) pour 351 k€

La méthode de valorisation de cette production immobilisée intègre tant les coûts directs qu'indirects en lien avec la création.

A titre d'événement postérieur, nous signalons l'obtention d'une subvention d'investissement, au début du second semestre 2025 avec date d'effet à la signature, pour un montant maximal de 170 000 €.

Continuité d'exploitation

Au titre de l'établissement des comptes 2024, la gouvernance de l'Association a décidé du maintien de

Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable

Règles et Méthodes Comptables

l'application du principe de continuité d'exploitation.
En effet, la programmation artistique diffusée sur le premier semestre 2025 et la maîtrise des charges d'exploitation permettent le rétablissement d'un équilibre de l'exploitation à fin juillet 2025.
Par ailleurs, les perspectives de ventes de spectacles et les négociations commerciales en cours sur de nouvelles diffusion sont favorables.
Pour ces raisons, l'hypothèse de continuité de l'exploitation a été maintenue pour l'établissement des comptes 2024.

Règles et méthodes comptables : Principales méthodes utilisées

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Selon les termes du règlement C.R.C. du 3/11/2005, il est fait application de l'annexe simplifiée.

En conséquence, les principes suivants sont appliqués :

- Amortissement des immobilisations non décomposables selon la durée d'usage ;
- Approche par la méthode des composants et prise en compte de la valeur résiduelle dès lors qu'elles sont significatives et déterminées de manière fiable.

Au sein de l'association Royal de Luxe, aucune immobilisation n'a justifié l'application de la méthode par composant.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions de fonctionnement

Elles sont comprises dans les produits de l'association lorsque :

- Cette dernière a reçu une notification d'une collectivité locale (par acte administratif) ou d'un organisme financeur ;
- Et/ou qu'une convention de financement a été signée entre les parties ;

Règles et Méthodes Comptables

Les subventions de fonctionnement accordés pour plusieurs exercices à l'association sont réparties en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en "produits constatés d'avance".

Contributions volontaires

Les contributions volontaires correspondent à la valorisation de la mise à disposition :

- des locaux de l'ancienne usine Wessannen sise quai du Cordon Bleu évaluée à 251 885 €.

Fiscalité de l'association

Les activités de l'association sont fiscalisées.

Engagement en matière de pensions et retraite

La méthode retenue pour l'exercice est conforme aux recommandations de l'ordre des Experts-Comptables et du Conseil National de la comptabilité (n°2003 R 01). Elle tient compte des éléments principaux suivants :

- L'âge de départ à la retraite prévu est fixé à 65 ans.
- Le départ à la retraite intervient à l'initiative du salarié.
- Le taux de charges sociales est de 45% pour les cadres et de 40% pour les non cadres.
- Le turn-over est considéré comme faible pour les cadres et les non cadres.
- Le taux d'actualisation est fixé à 3.10%.
- La progression des salaires est de 1% constant.
- La table de mortalité retenue est la table réglementaire INSEE 2017-2019.
- La méthode de calcul retenue est la méthode ANC 2021.
- La convention collective retenue est celle des entreprises artistiques et culturelles.

Au 31/12/2024, le montant du passif social s'élève à 0 € et figure en comptabilité.

Effectif Equivalent Temps Plein

Le nombre de personnes employées au cours de l'exercice par l'association (permanents et intermittents) s'élève à 26 personnes.

L'effectif à la fin de l'exercice est de 2 ETP.

Rémunération des trois plus hauts dirigeants bénévoles et salariés

Selon l'article 20 de la loi n°2006-486 du 23 Mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement collectif, nous vous informons que la rémunération des cadres dirigeants bénévoles et salariés a été la suivante au titre de l'exercice :

- Rémunération globale : 161 853,48 €
- Avantage en nature : Néant

Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024	
		Augmentations		Diminutions			
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions		
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	1 086 172		354 173		1 440 345	
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 086 172		354 173		1 440 345	
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	131 641				131 641	
	Instal., agencement, aménagement divers	161 438				161 438	
	Matériel de transport	42 871				42 871	
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	87 576		827		88 403	
	Emballages récupérables et divers						
FINANCIERES	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	423 526		827		424 353	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
		TOTAL	1 509 698		355 000		
						1 864 699	

Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable

 Page : **11**

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	115 397	107 992		223 390
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		115 397	107 992		223 390
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	126 642	1 961		128 603
	Autres instal., agencement, aménagement divers	157 644	1 568		159 211
	Matériel de transport	39 743	960		40 703
Matériel de bureau, mobilier		84 689	1 843		86 532
Emballages récupérables et divers					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		408 718	6 331		415 049
		TOTAL	524 115	114 324	638 439

Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable

 Page : **12**

Provisions

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour prêts d'installation				
Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Pour litiges				
Pour garanties données aux clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations similaires	46 683			46 683
Pour impôts				
Pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	150 000			150 000
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	196 683		46 683	150 000
PROVISIONS POUR DEPRECATION				
Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients, usagers				
Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECATION				
TOTAL GENERAL	196 683		46 683	150 000
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			46 683	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable

Page : 13

Créances et Dettes

	31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
 Clients, usagers douteux ou litigieux			
Autres créances clients, usagers			
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée	14 079	14 079	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, entités affiliées			
Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	3 900	3 900	
Charges constatées d'avance			
 TOTAL DES CREANCES	17 979	17 979	
 Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

	31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine			
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine			
	Emprunts et dettes financières divers			
	Fournisseurs et comptes rattachés	23 054	23 054	
	Dettes des legs ou donations			
	Personnel et comptes rattachés	17 990	17 990	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	30 332	30 332	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Obligations cautionnées			
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 967	1 967	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Autres dettes	87 010	87 010	
	Dette représentative de titres empruntés			
	Produits constatés d'avance			
TOTAL DES DETTES		160 354	160 354	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2024	31/12/2023
Bénévolat		
Prestations en nature Mise à disposition des locaux de l'ancienne usine	251 885	251 885
Dons en nature	251 885	251 885
Total	251 885	251 885
Répartition par nature de charges	31/12/2024	31/12/2023
Secours en nature (alimentaires, vestimentaires, ...)		
Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériels, ...) Mise à disposition des locaux de l'ancienne usine	251 885	251 885
Prestations	251 885	251 885
Personnel bénévole		
<i>Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable</i>	251 885	251 885

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2023	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2024
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	300 000				300 000
Autres réserves					
Report à nouveau	(110 578)	380 438			269 860
Excédent ou déficit de l'exercice	380 438	(380 438)		312 706	(312 706)
Situation nette	569 860			312 706	257 154
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	969 287			107 699	861 589
Provisions réglementées					
TOTAL	1 539 147			420 404	1 118 743

Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable

Page : 16